

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 30 Mars 2022**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 14 – 2023

OBJET : BUDGET DECI – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Soyons, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **32**

Qui ont pris part au vote : **35**

Date de convocation du Comité : **27 Mars 2023**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian (Pouvoir de LEBRE Gilles), BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CIMAZ Michel, CLOUE Jacky (Suppléant), DIETRICH David, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), GERLAND Brice, GIBAUD Philippe, GINE Elios, KERENFORT Jean-Paul, LA RUSSA Gilbert, LAFAGE Stéphane (Pouvoir de DE TRUCHIS Michel), LYONNAIS Patrice (Pouvoir de MATHIEU Clémence), MOUNIER Maxence, REYNAUD Régis, SEIGNOBOS Eric, THOMAS Christophe.

Mmes ALLEMAND Bertille, BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, GOUMAT Laëtitia (Suppléant), MACHISSOT Ginette, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, SIMON Anne, TAKES Karine, TRACOL Germaine.

Etaient Absents : MM. BOUCHARDON Benoit, BRERO Laurent, BRUN Gilles, CHARRETTE Joël, CLAVERIE Jean-Yves, COMTE Jean-Paul, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, de TRUCHIS Michel (Pouvoir à LAFAGE Stéphane), DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, FRECHET Marcel, GARAYT Frédéric, JULIEN Brice, LE GALL Matthieu, LEBRAT Jérôme, LEBRE Gilles (Pouvoir à ALIBERT Christian), MOUNIER Fabien, PICCOTTI Bernard (Pouvoir à TERROT-DONTENWILL Anne), POMMARET Patrice, RIAILLON Jean, RICOU-CHARLES.

Mmes BADART Christine, BESSET Véronique, MATHIEU Clémence (Pouvoir à LYONNAIS Patrice), TERROT-DONTENWILL Anne.

Secrétaire de séance : M. GINE Bernard

Délibération N° 14 – 2023

OBJET : BUDGET DECI – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

LE RAPPORTEUR : Monsieur BOUVIER Gilbert, Vice-Président.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de : 7 717.00 €

-Un excédent reporté de : 2 705.62 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 10 422.62 €

-Un résultat d'investissement de : 0,00 €

-Des restes à réaliser : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 0,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice 2022 du budget DECI
 - o **10 422.62 €** au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 7 Avril 2023